



Suite aux nombreuses relances par les élus CGT de NextiraOne, par les élus CGT au Conseil d'administration de la Caisse, des difficultés persistent. A ce jour Humanis ne sait toujours pas identifier les causes des difficultés d'affichage ! L'explication concernant l'absence de points sur le premier semestre 2015 ne serait pas due, selon M Crozier, responsable du « compte Nxo », à la liquidation de « NextiraOne ». Lors du CE du 16 mars, par l'intermédiaire de la Direction, la Caisse s'est engagée à ce que tous les salariés soient à jour, sous dizaine. Il est donc important que, dès à présent, chacun vérifie l'état de ses points sur le site de l'Agirc et fasse remonter auprès d'un élu CGT, afin d'adresser l'ensemble des doléances à la Caisse : https://services.agirc-arrco.fr/auth/login?service=https%3A%2F%2Fservices.agirc-arrco.fr%2Fj_spring_cas_security_check



Comment se débarrasser d'élus CGT dans la représentation nationale ? Pour assurer le remplacement de Thierry Bour démissionnaire de l'entreprise, l'ensemble des élus de l'entreprise était convoqué le mardi 15 mars. La représentativité donnait à ce jour pour **la CGT premier syndicat de l'entreprise**, 5 élus, pour la Cfdt 3 élus, pour l'UNSA 4 élus.

De fait pour récupérer un poste, la liste UNSA/CFDT, ne présente qu'un seul et même candidat et, au bénéfice des voix récupère l'élu.... Comprenez ce que vous voulez : la CFDT/UNSA, c'est du pareil au même pour s'allier à la direction et baisser la représentativité CGT....



Le site de la CGT de NextiraOne fait peu neuve : Nos comptes rendus de réunion CE, des négociations en cours, information sur vos droits ; vous pourrez le

retrouver en cliquant sur ce lien

<http://actu.nextiraone.cgt.over-blog.com/> ou en utilisant le QR- code situé dans l'entête de ce document.



BDES : Base de données sociale. Ce nouvel outil est soumis à accord avec les Organisations Syndicales. L'objet est la mise à disposition d'informations économiques et sociales à l'usage des élus du personnel. La CGT ne signe pas cet accord, la direction appliquant au minima la loi. La signature de notre organisation n'étant pas là pour cautionner un accord sans intérêt.

Télétravail : Alors que la négociation doit porter sur l'indemnisation financière des salariés concernés : chauffage, matériel et outils divers (bureau, frais électriques), **la direction refuse toute indemnité**. L'accord ne faisant que reprendre les textes législatifs, notre signature n'apporte aucun plus....

Complémentaire Santé : Par suite de la modification de la législation, les remboursements de la Caisse sont désormais soumis à plafonnement, avec en parallèle la défiscalisation des cotisations sociales. De fait la partie sur-complémentaire sort des prestations de base.

La CGT avait revendiqué que l'économie réalisée par l'entreprise (180000€/an) soit réinjectée au bénéfice des salariés gagnant, net, moins que le plafond de la sécurité sociale. La proposition étant une répartition de 60% entreprise/ 40% pour les salariés.

Devant la proposition de 55/45 % réalisée par la Drh, ceci étant une petite avancée nous validons cet accord.

Restent de nombreuses difficultés : Le retard de la mise en place de la sur-complémentaire engendre des défauts de remboursements : plus de prise en charge des gros frais. La CGT a déjà revendiqué que dans la perspective de la future sur-complémentaire les frais engagés antérieurs puissent être pris en compte, ainsi qu'une facilité



de lien informatique avec les remboursements de base.



Comme vous l'avez certainement remarqué, vous avez touché 50% de variable cette année, et cela vous n'a pas échappé, que **cela est inférieur à un 13eme mois !!!**

Certains ETAM on eux un 13eme mois, les personnes au bonus avaient une enveloppe en moyenne à la hauteur d'un 13eme mois, mais ceux au variable dans le c... la balayette.

Même les personnes qui ont refusé de signer le passage à 10%, on eut le droit à la double peine :

- 1 : ils touchent 50% de 10% (au lieu de 50% de 15%)
- 2 : ils apprennent que c'est une décision unilatérale (comme l'année dernière) de la direction car ils n'ont pas signé l'avenant !

De : SAMPOLX David

Envoyé : mardi 17 février 2015 17:19

Objet : Variable 2014 / Collaborateurs ayant refusé l'avenant corpus social

Bonjour,

Vous avez dans vos équipes un ou plusieurs collaborateurs qui ont refusé la baisse de leur variable dans le cadre de la refonte du corpus social.

Dans un souci d'équité et de cohérence par rapport à ceux qui ont joué le jeu de l'entreprise, nous avons opéré un certain nombre d'arbitrages à la baisse, du variable que vous avez initialement proposé.

Pour votre parfaite information, si certains de vos collaborateurs sont finalement enclins à accepter la baisse du variable comme cela a été acceptée par 98% des collaborateurs de l'entreprise, nous opérerons une régulation sur la paie du mois de mars pour les positionner sur le niveau de variable que vous avez initialement proposé.

Restant à votre disposition pour tout complément.
 David



Mais nous comptons sur la CFDT, qui lors des dernières négociations demandait à la direction « si elle voulait bien revenir sur les accords signés pendant le PSE et revenir sur une variable à 15% ? car la situation de l'entreprise avait changé et qu'on était plus en PSE !!!! ». Quel bidonnage pour la direction !!!!



NAO

La direction nous annonce dès la première réunion que ce sera **1% non négociable** et réservé aux seules augmentations

individuelles !

Ce même 1% a déjà été amputé pour augmenter certaines populations dites « indispensables ».

Sur ce même 1% une enveloppe de 0,1% est dédiée à l'égalité Homme, Femme.

La CGT demande à ce que le salaire de base soit le mini conventionnel divisé par 12. D'ores et déjà la CGT a sollicité les autres organisations syndicales pour une riposte, voire une action collective.

Réponse évasive comme à l'accoutumée...|



Déménagement du siège de Saint-Denis.

Le reste des élus CE (UNSA et CFDT) ont rejoint les élus CGT dans le choix de voter une motion (action en référé) afin d'avoir plus d'informations, notamment économiques sur le déménagement de Saint-Denis, et surtout demander aussi que le processus d'information/consultation du CHSCT du lendemain soit reporté.

Le CHSCT réuni le lendemain à Lyon, a décidé unanimement de ne pas traiter le point à l'ordre du jour sur le déménagement de Saint-Denis pour être en phase avec la décision du CE.

Après de longues tractations, et sur proposition des élus CGT, le CHSCT a accepté une information sous condition d'obtenir une réunion extraordinaire sur le sujet, en lieu et place des 1h30 prévues initialement.

Le CHSCT s'est réuni le 23 Mars et a donné un **avis défavorable** pour les raisons suivantes : le site est mal desservi par les transports, le temps de trajet des salariés va être augmenté, voir très augmenté pour certains, pas assez de place de parking

Deux élus sur Saint-Denis, dont un de la CGT vont travailler avec la direction sur les plans d'aménagement pour garantir au maximum aux salariés un espace de travail confortable.



Progression de la CGT lors du vote aux élections Humanis !!!...

Nbre d'électeurs inscrits : 15329

Nbre de Votants : 3929

Taux de participation : 25.63 %

Bulletins blancs : 19

Bulletins nuls : 1

Suffrages valablement exprimés : 3909

LISTES	Nbre Suffrage	% de voix	Nbre Délégués	Nbre de Siège au canton
CFDT	1487	38.04	31	4
CFE CGC	989	25.3	20	3
CFTC	265	6.78	5	1
CGT	964	24.66	20	3
FO	204	5.22	4	1

Lors de l'élection précédente, la participation avait été supérieure.

La Cgt obtenait 21.77 % pour 24.66 en 2016, soit en pourcentage une augmentation de 13 % des voix. Malheureusement pas suffisant pour augmenter la représentativité en nombre d'élus qui reste le même....

Un problème avec NEXANS ou des bulletins ont été envoyé par erreur (1207) seulement 200 personnes ont voté. La CGT a émis des réserves.